

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Françoise LOMBARD, Directrice exécutive de la Direction Exécutive Financière, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise LOMBARD, Directrice exécutive de la Direction Exécutive Financière, délégation est donnée à Madame Marion VAQUIN, Directrice département Réglementaire Comptabilité Consolidation, Monsieur Bokar CHERIF, Directeur département Trésorerie et Marchés de Capitaux, Monsieur Benoit LEHANNEUR, Directeur département Pilotage Financier et contrôle de Gestion stratégique, Monsieur Florian RAFFATIN, Directeur département Gestion Financière des Concours ou Monsieur Marc BENSEMHOUN, Conseiller auprès de Directrice Exécutive Financière, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction Exécutive Financière visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 16 janvier 2018

En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX